

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Applicables à compter du 1 nov. 2024

## **1. Objet et champ d'application :**

- 1.1. La réservation devient effective dès lors que les conditions de la réservation seront remplies :
  - 1.1.1. Pour les locations courtes durée (1 à 6 nuits) :
    - 1.1.1.1. Sois effectué la garantie bancaire demandée via le site web de Ty Madelez SAS. Lien disponible lors de votre réservation ou lors de la réception du mail d'offre de nuitées. Le montant du séjour est débité à la réservation.
    - 1.1.1.2. Ou effectuer une réservation validée via un tiers OTA (Booking.com, Airbnb, ....).
  - 1.1.2. Pour les réservations de plus de 7 nuits :
    - 1.1.2.1. Sois condition similaire à l'article 1.1.1.1 ou 1.1.1.2
    - 1.1.2.2. Soit, un acompte minimum de 30 % du montant total de la location. Accompagné d'un dépôt de garantie de 200€ par chambre à l'arrivée. Règlement du séjour au départ.
    - 1.1.2.3. Soit, se référer aux conditions de réservation lors des offres spéciales.
  - 1.1.3. Pour les réservations dites : Privatisation, se référer à l'**annexe #2**
  - 1.1.4. Pour les réservations spécifiques dites : étudiant, se référer à l'**annexe #3**
  - 1.1.5. Les modalités précédentes valent **acceptation des Conditions Générales de Ventes**. Sans aucune de ces conditions remplies dans les délais impartis, la réservation pourra être annulée par Ty Madelez SAS.
- 1.2. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de la direction.
- 1.3. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis à Ty Madelez SAS.
- 1.4. Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à l'ensemble des réservations

## **2. Réalisation du dossier :**

- 2.1. Le nom, le prénom, dates et lieux de naissances, adresse de résidence principale, numéros de document d'identité, de chaque résident seront demandés avant l'arrivée par nos services, y compris ceux de vos enfants.
- 2.2. L'âge des enfants est calculé par rapport à leur date d'anniversaire à la date de début du séjour. Un document officiel justifiant l'âge des enfants pourra être demandé au début du séjour. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un responsable légal majeur ne pourront être admis pour des raisons évidentes de sécurité (alerte météo, hospitalisation, graves intempéries, maladie...)

## **3. Moyens de paiement acceptés**

- Chèque bancaire à l'ordre de Ty Madelez SAS (comptes français uniquement)(frais traitement par chèque 3,20 €)
- Virement bancaire
- Carte Bancaire
- Carte Bancaire via Stripe, Uptopay, VAD
- Espèce (Hors vente à distance)

Il est impératif de mentionner la référence de votre réservation avec votre paiement

**4. Tarifs**

- 4.1. Les tarifs figurant sur nos fiches de présentation des gîtes et chambres s'entendent toutes taxes comprises, hors taxes de séjour (et sauf consommation excessive ; eau, électricité, combustible). Nos prix sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur et sont donc susceptibles d'être modifiés en cas d'évolution de ceux-ci.
- 4.2. En cas de refus du règlement du solde le jour de l'arrivée, la Direction se réserve le droit d'annuler votre séjour. Des frais de recouvrement de 40 € seront facturés.

**5. Taxes et contributions**

- 5.1. Vous trouverez le montant de la taxe de séjour et autres taxes éventuelles relatives à votre hébergement sur votre devis et vos factures (demander à la Direction)

**6. Modification de séjour :**

- 6.1. Toute modification de séjour demandée en termes de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par nos services. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire.
- 6.2. Toutes demandes de modification de séjours doivent être accompagnées d'un mail de validation de modification comprenant les nouvelles dates de séjours. En l'absence de ce mail de validation de modification, merci de contacter l'établissement.
- 6.3. En cas d'évènements extérieurs indépendants de notre volonté, nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon disponibilités, un séjour équivalent avec dates ou hébergements différents. Si cette offre ne vous satisfaisait pas, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

**7. Absence de rétractation :**

- 7.1. Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le client ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce, conformément à l'article L121-21-8 du Code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

**8. Annulation par le locataire :**

- 8.1. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.
  - 8.1.1. Annulation avant l'arrivée dans les lieux : L'acompte et les frais de dossiers restent acquis à Ty Madelez SAS pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant l'arrivée. Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise à la SAS Ty Madelez. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'interruption de séjour. De plus, si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis à Ty Madelez SAS.
  - 8.1.2. Annulation via une réservation effectuée depuis le site web officiel : Se référer aux conditions d'annulation lors de votre réservation en fonction des offres sélectionnées (non remboursable, dernières minutes, promotion, ...). Pour les réservations remboursables, le délai maximum de remboursement est fixé à 14 jours. (sauf cas de force majeure). La demande d'annulation doit s'effectuer par courrier recommandé à : "Ty Madelez SAS, 2 Quillevez, 22450, La Roche-Jaudy).
  - 8.1.3. Les remboursements sont exclusivement effectués en avoir du montant de la réservation, valable un an à partir de la date d'édition de ce dernier.
  - 8.1.4. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur la réservation, la présente réservation devient nulle et Ty Madelez SAS peut disposer de son gîte ou de sa chambre. L'acompte demeure également acquis à Ty Madelez SAS qui demandera le paiement du solde de la location.

9. **Annulation par Ty Madelez SAS :**
  - 9.1. Ty Madelez SAS reverse au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
  
10. **Arrivée :**
  - 10.1. Le client doit se présenter le jour précisé et entre 16h00-19h00 avec prise de rendez-vous auprès de Ty Madelez SAS. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir la direction avant 18h30 le jour même. Aucune arrivée ne pourra se faire entre 22h00 et 8h00.
  - 10.2. La fiche renseignement devra être dûment rempli si ces informations n'ont pas été transmises lors de votre réservation.
  - 10.3. Un dépôt de garantie par emprunt bancaire est requis : **Montant total du séjour réservé plus 200€ par chambres**
  - 10.4. Le refus de dépôt de garantie, de signature de l'état des lieux ainsi que de la fiche renseignement, vaut pour annulation de la part client et ne donne pas accès au bien loué. Le montant du séjour sera dû (Article 8).
  
11. **Départ :**
  - 11.1. Les départs se font entre 8h00 et 10h00 avec prise de rendez-vous auprès de Ty Madelez SAS. Après 10h00, avec autorisation de la direction. Un supplément départ tardif peut être appliqué (voir tarif prestation). Un départ après 14h00 ou 10h00 sans autorisation entraîne une facturation d'une nuitée supplémentaire.
  
12. **Règlement du solde :**
  - 12.1. Le solde de la location et des prestations consommées lors de votre séjour est à verser le jour du départ. Le dépôt de garantie sera restitué après état des lieux visé par le personnel de l'établissement.
  - 12.2. Pour les réservations de plus de 7 jours, le solde de la semaine est à régler le 7<sup>e</sup> jours après le jour d'arrivée. Le refus de règlement mes fins à la réservation sur le champ avec annulation de la part du client (Article 8). Le dépôt de garantie sera conservé pour couvrir les frais.
  - 12.3. Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code du Commerce, en cas de retard ou de non-paiement, seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire et à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € et des pénalités de retard, au taux annuel de trois fois le taux d'intérêt légal.
  
13. **Prestation Annexe**
  - 13.1. Ty Madelez SAS propose des prestations effectuées par des prestataires extérieurs (Massage, traiteur, animation... ). Après validation de la prestation entre le prestataire, le client et Ty Madelez SAS, cas d'annulations de la part du client, cette dite prestations n'est éligible à aucun remboursement ni modification de date.
  - 13.2. En cas d'annulation par le prestataire ou Ty Madelez SAS, le montant de la prestation est soumis à remboursement.
  - 13.3. Ty Madelez SAS ne pourra être tenue responsable en cas de litige entre le prestataire et le client.
  
14. **État des lieux :**
  - 14.1. Le client doit user de la chose louée en bon père de famille.
  - 14.2. Le client doit signaler toute dégradation constater lors de son arrivée. Un inventaire est disponible dans chaque gîte, tout objet manquant ou dégradé doit être signalé lors de votre arrivée. Cet état des lieux et inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Les gîtes et chambres sont mises à la disposition de nos clients, sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception tout manquement. Tout objet, manquant au départ du client seront considérés comme voler (voir article 16.1 ).

- 14.3. Ty Madelez SAS peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à Ty Madelez SAS le remboursement intégral avec une pénalité et dommages de 1000€ à 2000€. Les montants des réparations seront facturés sur montant d'un devis de réparation ou par forfait remplacement (voir fiche forfait remplacement disponible dans les gîtes et à la réception).
  - 14.4. L'état de propreté du gîte ou de la chambre à l'arrivée du client devra être constaté. Le nettoyage des gîtes est à la charge du client pendant la période de location. Le gîte doit être rangé et vaisselle propre avant son départ. Le montant des éventuels frais de vaisselle et rangement est établi sur la base de calcul mentionnée sur la fiche des prestations. Ty Madelez SAS peut exiger un forfait de ménage supplémentaire si le gîte ou la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable.
  - 14.5. En cas de détérioration de moquette, literie, sommier, sanitaire, Ty Madelez SAS exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum de 1000€ pour remise en état et pour ne pas pouvoir relouer les chambres.
  - 14.6. De manière générale, le client devra régler les dommages causés directement à Ty Madelez SAS. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour. Toutes nos chambres et nos gîtes sont non-fumeurs. Ty Madelez SAS se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée pour des frais de nettoyage supplémentaires au client qui fume dans sa chambre ou gîte. Si le client souhaite continuer à fumer à l'intérieur ou en dehors des zones indiquées, il sera invité à quitter l'établissement. Le montant du séjour sera dû (Article 8).
  - 14.7. En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement (lire le règlement intérieur) le client sera invité à quitter l'établissement sans ne pouvoir exiger aucun remboursement. Ty Madelez SAS se réserve le droit de réclamer le montant des consommations non déclarées au départ ainsi que les dégâts en chambre ou gîte. Le montant du séjour sera dû (Article 8).
  - 14.8. L'utilisation de taies d'oreiller, drap housse, et housse de couette (fournis) est obligatoire. Il est interdit de dormir à même le matelas, il est interdit de dormir sur les canapés ainsi qu'avec des matelas à même le sol. Le couchage sauvage (sur canapé, matelas au sol, tentes ou "belles étoiles", capacité d'hébergement aux dessus de la réservation initial) est facturée 45€ TTC par personne et par nuitée.
  - 14.9. La consommation de nourritures et boissons extérieur à l'établissement est interdit dans les chambres. Des frais de ménage supplémentaire seront facturés si des repas extérieurs sont pris en chambre. Les salles de séjours et terrasses des gîtes sont disponibles pour la prise de repas extérieur (selon réservation). La salle commune de la maison de maître ainsi que ses terrasses, le foyer-bar et sa terrasse sont réservés pour la consommation de repas et boissons fournis par l'établissement. (Voir carte des consommations)
15. **Assurances :**
- 15.1. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type responsabilité civil pour ces différents risques.
16. **Affaires oubliées**
- 16.1. Les objets laissés ou abandonnés, pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896. Si le client demande le renvoi de ses affaires par colis ou courrier, celui-ci se fera obligatoirement avec un suivi et assurance pour les objets de valeur. L'envoi sera effectué après l'acquiescement par le client des frais d'expédition.
17. **Vole et fraude**
- 17.1. Toute tentative de vol ou fraude sera passible de poursuite envers le client ou ces invités. Tous objets, denrée alimentaire, boissons, etc, y compris produit consommé du minibar, vasque, non déclaré ; sera facturé trois fois le prix de ventes pratiqué par l'établissement en guise de dédommagement.

**18. Objets trouvés, perdu**

- 18.1. Ty Madelez SAS ne pourront être tenues responsable pour tous objets perdu ou oublié lors de votre séjour.
- 18.2. Dans le cas d'objet perdu, les clients peuvent contacter Ty Madelez SAS par mail en indiquant sur sa demande le numéro de réservation, les dates de séjour, le nom de la réservation ainsi que la nature précise de l'objet.
- 18.3. Dans le cas où l'objet est retrouvé, Ty Madelez SAS facture 5 € TTC les frais de gestions pour l'envoi. À ceci s'ajoute les frais de transport (uniquement en suivis contre signature). Pour tout objet de valeur (plus de 50 €), une assurance est obligatoire.
- 18.4. L'envoi par Ty Madelez SAS s'effectue seulement après règlement de la facture de la prestation.
- 18.5. Les frais de douanes, surcout sont à la charge du client.
- 18.6. Ty Madelez SAS ne pourra être tenu responsable en cas de perte, dégradation lors de l'envoi.

**19. Clause d'alimentations en eau potable et énergétique :**

- 19.1. En cas de coupure de service en eau, électricité, internet, TV, chauffage, etc qui n'est pas du ressort de Ty Madelez SAS, aucun remboursement (total ou partiel) ne pourra être demandé. Seules les prestations annexes payantes non consommées peuvent faire la demande d'un remboursement.
- 19.2. En vue de la conjoncture actuelle, les devis établie ont une durée de validité de 3 mois, même après versement du premier acompte. Une augmentation du prix de l'hébergement peut être motivée par une forte augmentation des coûts de l'énergie (électricité, chauffage, eau) (plus de 5% sur un an).

**20. Droits à l'image :**

- 20.1. Vous acceptez expressément et sans contrepartie que Ty Madelez SAS utilise pour ses besoins promotionnels les supports de photographies de vous et vos enfants qui pourraient être pris pendant votre séjour.

**21. WIFI :**

- 21.1. le wifi est offert dans certains endroits de l'établissement. Le client est entièrement responsable de son activité numérique. Vous serez invité à vous identifier lors de votre connexion au réseau Ty Madelez Guest, merci d'indiquer votre nom, chambres et numéros de réservation pour vous y connecter. Pour plus de renseignements, se renseigner auprès de la Direction.

**22. Médiation à la consommation**

- 22.1. Le Client est informé par Ty Madelez SAS de la possibilité de recourir, en cas de contestation relative aux présentes Conditions Générales, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, dans les conditions prévues au Titre Ier du Livre VI du Code de la consommation.

**23. Réclamations et litiges :**

- 23.1. Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location doit être soumise aux 2 parties par courrier recommandé dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivant : Ty Madelez SAS, 2 Quillevez 22450 La Roche-Jaudy.
- 23.2. En cas de problème technique, sur les équipements de loisirs, Ty Madelez SAS ne pourrait être tenu responsables et aucun remboursement ne sera effectué.
- 23.3. En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de St Brieuc est reconnue.

## Annexe #2 : Privatisation dans le cadre d'un évènement

**Cette annexe est sous conditions d'une réservation de privatisation du domaine dans le cadre d'un évènement défini. Les articles suivants prévalent sur les CGV ci-dessus. À défaut de modification d'article, les CGV ci-dessus sont appliquées.**

1. Prise de contact et devis
  - 1.1. La réservation d'une privatisation complètement du domaine est soumise d'un rendez-vous en présentiel et accompagné d'un devis
  - 1.2. La dénomination de privatisation comprend, la location de toutes les chambres ouverte aux publiques, la salle de restaurant, les extérieurs accessibles en temps normale aux clients, le parking. Sont exclus, les bureaux, la réserve, appartement du personnel, potager, atelier, hangar, local technique.
  - 1.3. Le devis est valable 2 mois à la date d'éditions de ce dernier.
  - 1.4. Le devis est considéré comme valide après versement de l'acompte de 30% TTC du devis. Le versement ou règlement de cet acompte vaut acceptation de ce dernier ainsi qu'acceptation de CGV et règlement intérieur
  - 1.5. Une clause de révision de prix est applicable en cas de :
    - 1.5.1. inflation significative
    - 1.5.2. changement du taux de TVA
    - 1.5.3. augmentation significative des indices de salaire
    - 1.5.4. augmentation significative de l'énergie
    - 1.5.5. augmentation significative des matières première et denrée alimentaire
2. Prestation
  - 2.1. Le règlement de la réservation pour privatisation se fait à la prise des clés par le client. Ty Madelez SAS peut annuler sans préavis et sans frais ou dédommagement qu'il soit en cas de non-règlement.
  - 2.2. Un dépôt de garantie de 3 000 € est demandé à l'entrée dans les lieux
  - 2.3. Le règlement des prestations annexes est dû à la remise des clés par le client. Des frais sont appliqués en cas de retard de règlement (conf : facture).
  - 2.4. Le dépôt de garantie est restitué dans un délai de 5 jours ouvrable si aucun dommage n'est constaté
  - 2.5. Le client veillera à bien respecter la capacité indiquée sur la réservation.
    - 2.5.1. L'ajout de lit d'appoint, matelas, sac de couchage par le client est interdit. Il est également interdit de dormir sur les canapés.
    - 2.5.2. Les tentes, caravane sont interdites.
    - 2.5.3. Le stationnement des véhicules d'autocaravane est réglementée. La demande doit être au préalable effectuée. Une prestation supplémentaire est appliquée pour le stationnement de véhicule accueillant un couchage.
    - 2.5.4. Le client veillera à respecter la capacité d'accueil des différentes espaces que comprend le domaine. (salle de restaurant, spa, cuisines des gîtes). Ty Madelez SAS ne pourra en aucun cas tenue responsable en cas de non-respect des consignes.
  - 2.6. Ménage est remis des lieux

- 2.6.1. Les frais de ménages inclus : le nettoyage des salles de bain, sanitaires, des chambres et des sols ainsi que le blanchiment du linge de lits et de toilettes. Des frais supplémentaires pourront être appliqués en cas de ménage jugé non conforme. (voir fiche des prestations)
- 2.6.2. Sont à la charge du client : nettoyage de la salle de restaurant, nettoyage de la vaisselle, remise en place du mobilier, vider les poubelles et contenant en verre. Des frais supplémentaires pourront être appliqués en cas de ménage jugé non conforme. (voir fiche des prestations)

## Annexe #3 : Location Spécial

**Ty Madelez SAS propose de la location dite “étudiante”. Réservation à la demi-semaine, du lundi au vendredi, sur planning établie préalablement à l’avance.**

- 1. Conditions de l’offre étudiantes
  - 1.1. L’occupation de la chambre louée pour 1 pers (8€/jours pers supplémentaire)
  - 1.2. La mise à disposition des espaces communes et du matériel (cuisine et équipement, terrasse)
  - 1.3. Fourniture de service
    - 1.3.1. Accès à internet, soumis à l’article 20
    - 1.3.2. L’électricité, soumis à l’article 18.2
      - 1.3.2.1. *Sous réserve de régularisation dû à une surconsommation avérée radiateur allumé avec fenêtre ou porte ouverte, température excessive.*
      - 1.3.2.2. L'eau (chaude et froide)
      - 1.3.2.3. Place de parking (non électrique)
      - 1.3.2.4. Fourniture du nécessaire de petit ménage (produit vaisselle, éponge) ainsi que de papier toilette (2 max par personnes et semaine)
      - 1.3.2.5. Fourniture des draps de lit (pour 1 personne) ainsi que des serviettes de toilette
      - 1.3.2.6. Ménage de la chambre et partie commune (forfait 30 min, si état jugé non convenable, voir grille des prestations)
  - 1.4. **Responsabilité civile est requise**
  - 1.5. Condition de réservation et modification de date
    - 1.5.1. Réservation de la chambre à la demi-semaine (arrivée lundi 12:00 / départ vendredi 13:00)
    - 1.5.2. Arrivée possible le dimanche soir, selon disponibilité (nuitée en supplément)
    - 1.5.3. Modification des dates de réservation à 7 jours minimum (stage, arrêt maladie, changement de planning)
    - 1.5.4. Le montant de l’acompte versé n’est pas remboursable

- 1.6. Les Conditions de validation de réservation
  - 1.6.1. Acceptation du dossier d'inscription
  - 1.6.2. Acceptation des CGV et Règlement Intérieur
  - 1.6.3. Attestation de responsabilité civile
  - 1.6.4. Règlement de l'acompte (30 % du montant)
  - 1.6.5. Dépôt de garantie débité de 200 € à la rentrée.
  - 1.6.6. Règlement sous 7 jours maximum après éditions du proforma
  - 1.6.7. Règlement par CB ou virement bancaire (Dépôt de garantie, Acompte et solde)
  - 1.6.8. L'acompte de 30 % est déduit sur les dernières factures de l'année scolaire.